

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|---|----------------------|-----------------------|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 06.11.2017 | 06.11.2017 | 2017-2783 |

1. Intitulé du projet

Construction de bâtiments de bureaux au 1, avenue de la Gare Saint-Joseph à Nantes (44) dans le cadre de la restructuration urbaine d'une friche industrielle

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|--|---|
| 39° Projet soumis à examen au cas par cas | - Assiette foncière du site : 6856 m ² - Surface de plancher du bâtiment de bureaux : 10440 m ² |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en :

- la libération des emprises du site (ancien site industriel - Société SOLUMAT ex SOGEA SERVICE MATERIEL)
- la dépollution des sols (contaminations en hydrocarbures C10-C40, HAP et en métaux dues à la présence de sables de fonderie)
- Construction d'un immeuble de bureaux (tertiaire) en R+5 et 2 niveaux de parkings en sous-sols de 250 places et aménagements des espaces extérieurs (dont parking VL 35 places et parking vélos de 120 places)

4.2 Objectifs du projet

Développement des activités tertiaires dans le quartier Haluchère / Ouche Buron.

Projet en continuité des aménagements en cours sur les parcelles RY 276 et RY 250 voisines au nord (Restructuration urbaine - Création de logements en R+2 à R+8 et de bureaux en R+3).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- la libération des emprises du site (ancien site industriel - Société SOLUMAT ex SOGEA SERVICE MATERIEL)
- la dépollution des sols (contaminations en hydrocarbures C10-C40, HAP et en métaux dues à la présence de sables de fonderie)
 - * 2 scénarios envisagés à ce jour dans le cadre du plan de gestion (en attente de compléments d'investigations) :
 - élimination ou atténuation des zones sources et élimination hors site des terres polluées
 - et/ou aménagement avec maintien des impacts en place.
- Construction d'un immeuble de bureaux (tertiaire) en R+5 et 2 niveaux de parkings en sous-sols de 250 places et aménagements des espaces extérieurs (dont parking VL 35 places et parking vélos de 120 places) :
 - * terrassements en pleine terre
 - * réalisation de la boîte des sous-sols sur 2 niveaux
 - * construction du bâtiment en R+5
 - * aménagement des espaces extérieurs (parkings, espaces verts, voies et accès)
- * la frange sud du site sera éventuellement, à terme, réaménagée par Nantes Métropole afin de développer les équipements du tramway (ligne 1)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Activités tertiaires

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Permis de Construire au titre du Code de l'urbanisme

Le projet sera également soumis à déclaration au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'eau) conformément à la demande de la DDTM du 14 septembre 2016 faisant appel à l'article R.214-42 du Code de l'environnement :

* rubrique 2.1.5.0 - Imperméabilisation des sols (cf. annexes techniques)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|----------------------|
| - Assiette foncière du site : | 6856 m ² |
| - Surface de plancher du bâtiment de bureaux : | 10440 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 avenue de la Gare Saint-Joseph
Nantes (44300)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 3 1' 33 "W Lat. 4 7° 15' 06 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Nantes - Secteur Nantes-Erdre (44300)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les Cartes de Bruit Stratégiques de Nantes Métropole seront intégrées au plan de prévention du bruit dans l'environnement de la métropole en cours de projet Proximité des voies de tramway en limite nord-ouest |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Nantes est inscrite dans le PPRI de la Loire Aval dans l'agglomération nantaise approuvé le 31 mars 2014. Pas de PPRT sur Nantes. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ancien site industriel de la société SOLUMAT ex SOGEA SERVICE MATERIEL (installation de distribution de liquides inflammables). Récépissé de déclaration de cessation d'activité reçu le 17 octobre 2016 (cf. annexes techniques) Plan de gestion en cours de finalisation : contaminations localisées en hydrocarbures C10-C40, HAP, et diffuse en métaux dues à la présence de sables de fonderie Dépollution du site programmée au début des travaux. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Zone Natura 2000 "Vallée de la Loire" à environ 3.5 km au sud-est du site |
| D'un site classé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Vallée de l'Erdre à environ 1 km à l'ouest du site |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lors des travaux de réalisation de la boîte des parkings en niveaux de sous-sols, les éventuelles eaux souterraines devront être pompées et rejetées au réseau EP de Nantes Métropole. En phase d'exploitation, il n'est pas prévu à ce jour de pompage des eaux souterraines. Cependant, le cas échéant, les eaux d'exhaure seraient réinfiltrées sur la parcelle conformément au règlement d'assainissement. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, un rabattement temporaire de la nappe d'eau souterraine "Estuaire de la Loire" sera peut-être nécessaire en fonction des niveaux piézométriques. Il s'agira d'un drainage temporaire à un débit non évalué à ce jour avec un rejet au réseau EP de Nantes Métropole. En phase d'exploitation, il n'est pas prévu à ce jour de pompage des eaux souterraines. Cependant, le cas échéant, les eaux d'exhaure seraient réinfiltrées sur la parcelle conformément au règlement d'assainissement. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les déblais issus du terrassement de la boîte des parkings souterrains seront en partie réutilisés sur site selon leur qualité et en partie évacués vers une filière agréée conformément au plan de gestion et en fonction de la qualité des terres. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est une ancienne friche industrielle dans un environnement urbain exempt de sensibilités écologiques. Aucun corridor écologique n'est présent dans cette zone fortement urbanisée |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Au regard de la distance à la Vallée de la Loire, vu l'absence d'habitats naturels ou semi-naturels au droit du site et l'absence de corridor écologique entre les 2 sites, le projet n'aura aucun impact sur les zones Natura 2000 le plus proches. |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site est localisé à environ 1 km de la Vallée de l'Erdre (ZNIEFF). Il n'existe aucune relation directe entre le site et le cours de l'Erdre. Les réseaux d'assainissement du projet seront réalisés conformément au règlement de Nantes Métropole et au SDAGE Loire-Bretagne/SAGE Estuaire de la Loire. Aucun impact n'est à prévoir. L'impact du rejet d'eaux pluviales du projet sur la qualité des eaux de l'Erdre sera évalué dans le dossier Loi sur l'eau. Toutes les mesures seront prises pour garantir l'absence de déclassement du cours d'eau. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il existe plusieurs usines non SEVESO dans un rayon de 500 m autour du site : - Guy Dauphin Environnement - Saunier Duval - Kelvion Thermal Solutions - ACB - Bonhomme établissements Il n'existe pas de canalisations de matières dangereuses ni d'installations nucléaires à proximité (ni sur Nantes) |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | A distance des zones d'aléas cartographiées dans l'AZI Vallée de l'Erdre. Absence de risques de remontées de nappes. Risques sismiques pris en compte dans la conception des bâtiments. Gestion des eaux de ruissellement intégrée au projet. Le projet est localisé en dehors de l'enveloppe des plus hautes eaux définie au PPRI de la Loire Aval dans l'agglomération nantaise. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le plan de gestion des terres polluées sur le site sera respecté lors des opérations de dépollution. Une analyse des risques résiduelles sera réalisée en fin de travaux de dépollution pour garantir la compatibilité du projet avec l'usage tertiaire et résidentiel envisagé. Les déblais réemployés ou conservés sur site feront l'objet des servitudes adaptées. Les déchets évacués seront suivis jusqu'en filière de traitement adaptée (BSD). |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Déplacements de camions en phase de travaux de dépollution et en phase de terrassements. Augmentation des déplacements véhicules dans le cadre des futures activités du site. Le projet est conçu conformément au plan de déplacements urbains de Nantes Métropole. A noter la proximité du tramway et des pistes cyclables permettant de desservir le site selon des modes doux. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Des nuisances sonores modérées sont cartographiées sur les Cartes de Bruit Stratégiques de Nantes Métropole (bruit routier et tramway). Les zones les plus impactées restent limitées à la périphérie du site. Les bâtiments bénéficieront des isolations acoustiques de façade telles que prescrite par l'acousticien. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Des vibrations pourront être temporairement ressentie en période de terrassement. Elles seront temporaires. A noter toutefois la faible densité d'habitat à proximité direct du site (zones d'équipements, d'industries et bâtiments tertiaires). |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase travaux, poussières et gaz d'échappement des engins de chantier. Pas de rejets de substances nocives dans l'air en phase d'exploitation. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Rejets d'eaux usées dans le réseau d'assainissement communal sis avenue de la Gare Saint-Joseph - Traitement en station d'épuration. Rejets d'eaux pluviales après tamponnement dans un bassin de rétention. Le bassin de rétention sera dimensionné pour une pluie décennale et un débit de fuite de 3 l/s/ha conformément aux prescriptions du SDAGE Loire-Bretagne et du règlement de Nantes Métropole - Raccordement dans le réseau d'assainissement communal sis avenue de la Gare Saint-Joseph puis rejet à l'Erdre à terme. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Idem Ligne précédente. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase chantier, production de déchets de tous type (Inertes à dangereux). Les Entreprises de travaux et la Maîtrise d'ouvrage auront l'obligation de prévoir tous les moyens permettant de limiter la production de déchets de chantier, de réaliser le tri sélectif des déchets sur site et d'évacuer les déchets vers les filières agréées après obtention des autorisations nécessaires. Un suivi des déchets sera obligatoire (BSD). |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il s'agit d'une opération visant la requalification d'une friche industrielle en zones d'activités tertiaire et de logements. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet sera réalisé en continuité de la première tranche de réaménagement actuellement en cours sur la parcelle voisine.

Aucune information technique ou de programme concernant le projet d'aménagement des abords du tramway par Nantes Métropole n'est disponible. La réalisation des deux opérations ne sera vraisemblablement pas synchrone toutefois.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Dépollution adaptée des sols avant implantation des bâtiments et activités et Analyse Résiduelle des Risques prévue pour valider la compatibilité des sols réceptionnés avec les activités tertiaires à venir
- Gestion acoustique des bâtiments (isolation des façades)
- Performances énergétiques de haut niveau exigée dans le cadre des bâtiments (certification environnementale) et démarche HQE (EGIS Architecture)
- Fortes attentes architecturale et paysagères - Parking arboré avec places de stationnement semi-végétalisées
- Traitement paysager de l'interface avec la voie de tramway et intégration de la marge de recul demandée par la DTA
- Gestion des rejets d'eaux en conformité avec le règlement d'assainissement de Nantes Métropole et avec les documents de planification environnementale en vigueur sur le territoire (SDAGE Loire-Bretagne - SAGE Estuaire de la Loire).
- Maîtrise des consommations d'eau en phase de vie des bâtiments (équipements économes en eau potable)
- Localisation du projet à proximité de l'ensemble des modes de déplacements alternatifs à la voiture (tramway, bus, pistes cyclables, etc.).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'ampleur de l'opération et des mesures de conception imposées notamment par les règles en vigueur sur le territoire de Nantes Métropole, le projet ne génère pas des impacts environnementaux non maîtrisés.

Le projet prévoit la requalification et la restructuration urbaine d'une ancienne friche industrielle polluée en développant les activités résidentielles et tertiaires dans le quartier Haluchère / Ouche Buron qui bénéficie d'une requalification urbaine depuis plusieurs années déjà. Le cadre de vie du secteur doit s'en trouver amélioré. Par ailleurs, le projet s'implante à proximité directe de l'ensemble des modes de transports doux et/ou collectifs, limitant par conséquent les déplacements de véhicules.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexes techniques d'accompagnement du formulaire CERFA. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nantes

le, 31/10/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus